Maître d'Ouvrage :

ASTELLA

SARL ASTELLA
73 rue Aristide Briand
44400 REZE
Tél. 02.40.84.51.61
Fax. 02.40.32.06.09

COMMUNE DE CORCOUE SUR LOGNE

Favet

Le Domaine de Favet II

LOT 2	Adresse : 14 Rue de Favet	
	Réalisé le : 21.02.2018	Mis à jour après travaux le :
Permis d'Aménager : PA 044 156 13 B3002 du 13 décembre 2013	Cadastre : Section M 2847 Surface Arpentée : 439 m² Servitude Particulière :	Surface plancher : 220 m² OUI ☐ NON ☒

PLAN DE SITUATION

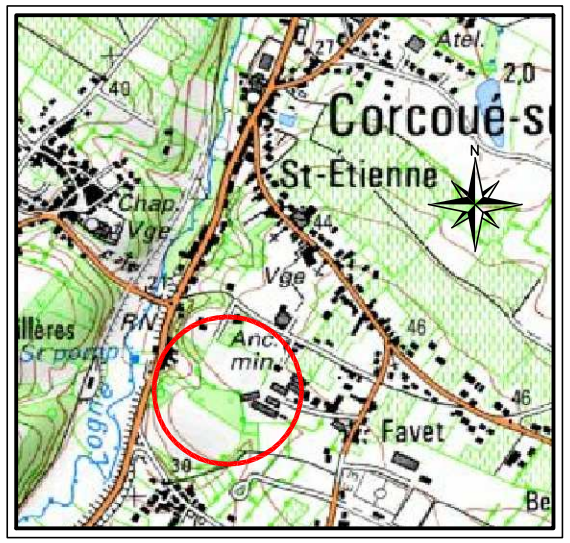

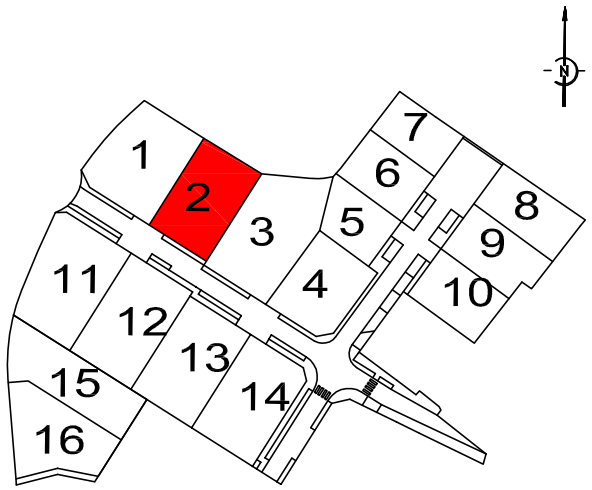

PLAN DE VENTE DEFINITIF

CDC CONSEILS
ingénierie géomètre topographie

S.A.S. DE GEOMETRE-EXPERTS FONCIERS
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader – ZI de la Seiglerie II
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
02 40 78 60 20 – cdcconseils@cdcconseils.com
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes – P.A. de la Bretonnière
85600 BOUFFERE
02 51 94 18 48 – cdcconseils@cdcconseils.com
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur – 85500 LES HERBIERS
02 51 91 08 27 – cdcconseils@cdcconseils.com

N°	Date	Nature de la Modification
	20.07.2018	Plan de vente définitif

DOSSIER 15471 - Lotissement 2

Légende :

- Piquet, Borne OGE
- Zone constructible Principale
- (A) Zone Constructible Principale
- (B) Zone Constructible Secondaire pour les annexes uniquement
  Celles-ci devront être implantées obligatoirement à 1 m minimum en retrait des limites séparatives
- Zone d'accroche obligatoire de toute ou partie de la façade de 3 m minimum à 5 m maximum de recul par rapport à l'alignement.
- Z.N.A. Zone Non Aedificandi
  (Interdite à toutes constructions sauf clôture)
- Chaussée, et accès en enrobé
- Trottoir en bicouche beige (Option béton balayé)
- Placette en enrobé de couleur ou enrobé agrégat clair ou béton balayé
- Parking en mélange terre pierre ou écovégétal type "evergreen" ou similaire
- Aires Containers en béton balayé
- Engazonnement
- Plantation de végétaux sur baché tissée verte ou marron de type : Fusain enerald'n gold, fusain emerald'n gaiety, lonicera pileata, cotoneaster
- Plantation de végétaux sur copeaux de bois de type : Spirée Goldflame, Potentille Red Ace, Potentille Lovely Pink, Potentille Goldfinger.
- Gazon renforcé pour cheminement piéton (mélange terre pierre)
- Paroi béton type "Palplanche"
- Dalle podotactile
- Borne bois

- 0.00 Altitude du terrain après travaux
- 0.00 Altitude voirie
- Parking non clos (4mx5m) Accès obligatoire au lot
- Sortie motorisée interdite
- Coffret EDF
- Coffret de branchement EAU
- Citerneau Télécom
- Boite de Branchement EP
- Boite de Branchement EU
- Candélabre
- Arbres existants à conserver
- Arbres existants à supprimer
- Mise à niveau du terrain par de la terre végétale

Arbres à planter : (position et nombre à titre indicatif)

- Pyrus calleryana "chanticleer"
- Chêne des marais
- Chêne rouge d'Amérique
- Erable drummondii
- Erable champêtre
- Aulne (noir ou blanc)
- Malus "John Downie"
- Castanea

Chaque lot a fait l'objet d'une mise à niveau du sol par de la terre végétale et qu'il est indispensable à l'acquéreur de réaliser une étude de sol, à sa charge au préalable de son projet et de sa construction.

Les acquéreurs des lots sont informés qu'il est indispensable pour des raisons de confort de vie et de sécurité, de procéder à la surélévation de la dalle de leur maison, soit par la mise en place de plusieurs rangées de parpaings ou par un vide sanitaire. L'acquéreur devra veiller à ce que sa construction soit bien en-dessus du niveau de la voirie définitive. Le visuel de la phase provisoire ne permet pas d'appréhender la phase définitive.
L'acquéreur devra alors consulter son plan de lot pour connaître le niveau définitif de la voie.

Nota : Compte tenu de la pente très prononcée à certains endroits, chaque acquéreur et chaque intervenant dans l'aménagement ou la construction sur les dits lots devra s'assurer de la faisabilité de son projet. AUCUN REMBLAIEMENT, de la part des acquéreurs et de leur ayant droit, sauf mineur pour adaptation de la construction, n'est autorisé sur cette opération.

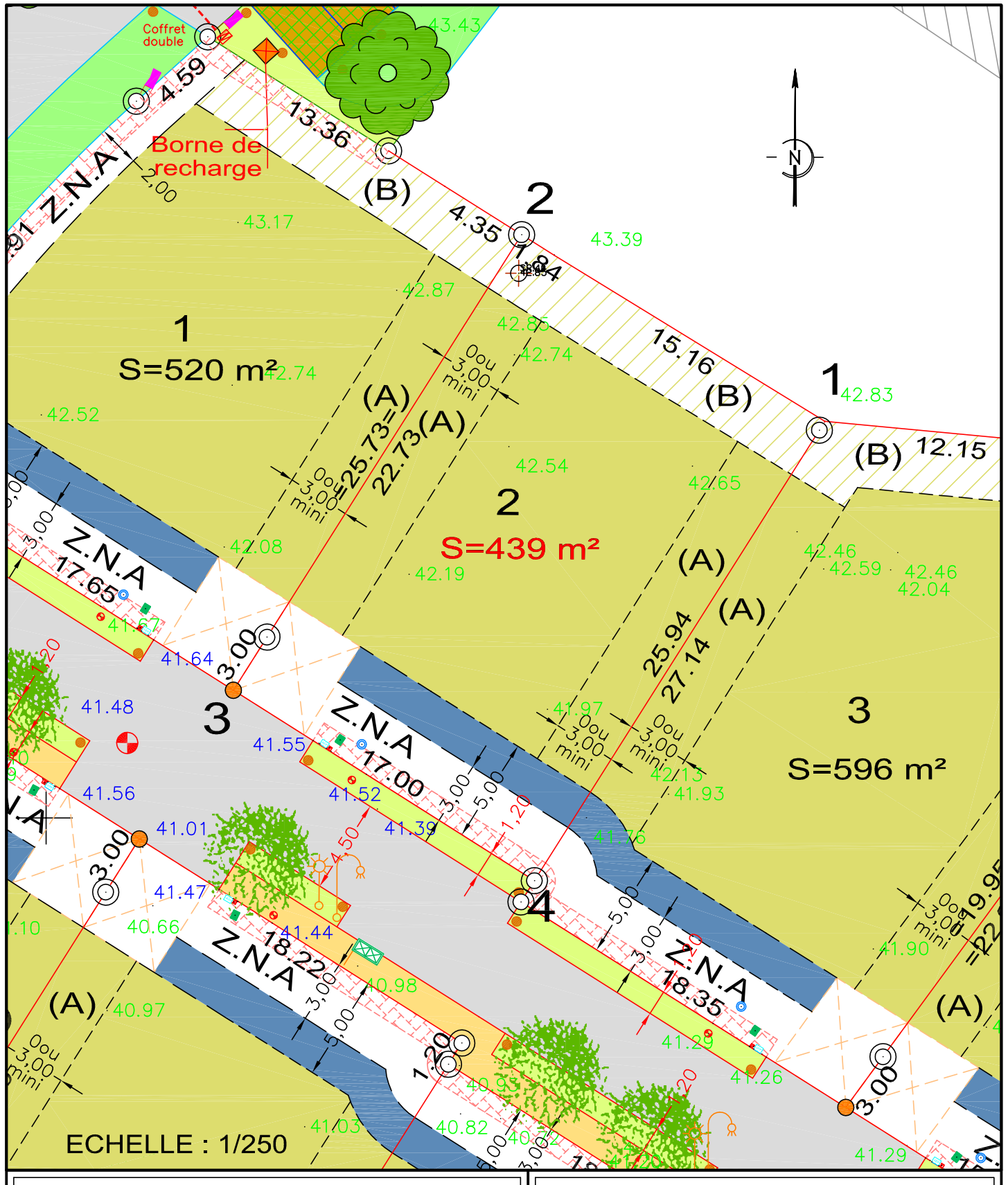

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 41.55 m
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE
BRANCHEMENT EU : 40.10 m
BRANCHEMENT EP : 40.52 m
LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires FT sur les lots.

CALCUL DU LOT

TABLEAU DES COORDONNEES – LOT 2

SOMMET	X	Y	DISTANCE	ANGLE
1	1351887.180	6205768.933	17.001	99.3713
2	1351872.723	6205777.879	25.775	100.6273
3	1351858.944	6205756.097	17.000	100.0014
4	1351873.310	6205747.009	25.943	100.0000
1	1351887.180	6205768.933		